

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F15

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHI, Rosmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Richard MERRA, Alexandre CANTAT, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention de financement avec l'Association des Professionnels Libéraux de Santé de Gennevilliers et Villeneuve-la Garenne (APLSG), pour le projet d'aménagement du nouveau site Gabriel Péri de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Agnettes.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte municipale de santé signée en 2015 entre la Ville et l'APLSG,

Considérant le projet d'investissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Agnettes en faveur de l'aménagement du nouveau site Gabriel-Péri,

Considérant la volonté de la commune d'augmenter l'offre de soins dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville et de renforcer l'attractivité du Territoire,

Considérant la volonté de la commune d'améliorer l'accès aux soins aux personnes vulnérables, la prise en charge médicale et la coordination des équipes de soins primaires,

Considérant que le projet d'investissement inclue également l'acquisition de matériels et d'équipements mobiliers, informatiques et médicaux,

Considérant que les gestionnaires des maisons de santé se sont regroupés en une structure associative, l'Association des Professionnels Libéraux de Santé de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne (APLSG),

Considérant les carences du secteur géographique en offre de soin,

Considérant que l'intérêt local de cette opération au vu des objectifs de santé publique poursuivis par la Ville est avéré,

Vu le projet de convention entre la Ville et l'APLSG prévoyant le versement d'une subvention d'investissement globale de 185 431.54 €,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention de financement à conclure entre la Ville et l'APLSG ainsi que tout document s'y rapportant.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022